





### ● Rétractation

A compter de la date de signature du présent document, vous avez un délai de 10 jours pour vous rétracter par courrier.

### ● Annulation

- La formation sera remboursée intégralement en cas d'annulation du fait de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Dans le cas d'annulation du fait du participant, les sommes versées seront entièrement remboursées dans le cas d'un désistement justifié par un cas de force majeure ou dénonciation dans le délai de rétractation de 10 jours à partir de la date d'inscription.
- Pour toute inscription non annulée par le stagiaire 15 jours ouvrables avant le début de la formation, celle-ci sera facturée du montant équivalent à la participation demandée à l'artisan conjoint non salarié.

### ● Financement de la formation

Le coût global de la formation est financée par le Conseil de la Formation et le Conseil régional ou l'OPCA de l'entreprise.

- Dans le cas où le stagiaire est **artisan travailleur indépendant ou conjoint non salarié**, le Conseil de la Formation sera sollicité par les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. **Seule la participation " artisan conjoint non salarié " indiquée sur la fiche de présentation du stage reste à la charge de l'entreprise.**
- Si le stagiaire est **salarié** : pour le financement du coût global, l'entreprise devra contacter directement son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel elle cotise. **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat reste disponible pour aider l'entreprise dans cette démarche.**
- **Pour les autres publics, commerçants, professions libérales, agriculteurs**, le coût sera financé par leurs Fonds d'Assurance Formation (AGEFICE, FAFEA...) auprès duquel l'entreprise cotise.
- **Pour les demandeurs d'emploi**, il est nécessaire de s'adresser à l'agence locale pour l'emploi.
- Un **versement est demandé** au moment de l'inscription correspondant à la participation " artisan conjoint non salarié ". Il sera remboursé si l'OPCA accepte la subrogation.
- Le Conseil régional de la région Centre et le Fonds Social Européen apportent leur soutien financier à certains stages.



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Indre-et-Loire



Région  
Centre